

Décision n° D2023_012

Le président du conseil départemental,

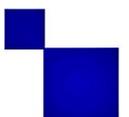
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

décide

- DE PRONONCER la réforme du cheval de selle « EASY DU HARAUD » N°SIRE 14550447W portant le numéro d'inventaire 2021D00032 acquis par le Département le 6 mars 2021 et du cheval de trait « TANGO DU GUETIER » N°SIRE 07043985T portant le numéro d'inventaire 2012D00018 acquis par le Département le 9 octobre 2012 ;



Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le



ID : 093-229300082-20230209-D2023_012-AR

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le

ID : 093-229300082-20230209-D2023_012-AR



- D'APPROUVER la cession du cheval « EASY DU HARAUD » à M. Bruno Salomon demeurant 19, rue de Signets 77260 Sammeron au prix de 3 000 euros et du cheval « TANGO DU GUETIER » à Mme Marine Salomon demeurant 19, rue de Signets 77260 Sammeron au prix de 300 euros.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le



ID : 093-229300082-20230209-D2023_012-AR